

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Leudelange que le collège échevinal, dans sa séance du 20 décembre 2024, a édicté le règlement temporaire d'urgence en matière de circulation suivant à l'occasion des travaux pour les besoins de la rue de la Forêt à Leudelange :

Stationnement interdit (C,18)

Du lundi 13 janvier 2025 de 07.00 heures jusqu'au vendredi 21 février 2025 à 17.00 heures, le stationnement est interdit dans la rue de la Forêt, des deux côtés, sur le tronçon entre les maisons numéros 31-35, excepté pour les véhicules en relation avec le chantier.

Cette disposition est indiquée par le signal C, 18 .

Route barrée (C,2a)

Du lundi 13 janvier 2025 de 07.00 heures jusqu'au vendredi 21 février 2025 à 17.00 heures, suivant les besoins des travaux, le tronçon de la rue de la Forêt à Leudelange sur le tronçon longeant les maisons numéros 31-35, est barré à toute circulation routière.

Cette disposition est indiquée par le signal C,2a .

Leudelange, le 20 décembre 2024.

Le Secrétaire,



Marc Thill

Le Bourgmestre,



Lou Linster

